

Feuille de route – Pleine municipalisation

Principe de départ : Approche volontaire et aucun regroupement forcé

Responsabilités gouvernementales

1. Éliminer les barrières fiscales pour le coût des routes

- Déterminer le coût total d'entretien et d'amélioration des routes locales dans les districts de services locaux (DSL) et facturer le coût réel.
- Facturer le coût des routes à toutes les catégories de propriétés dans les DSL, incluant les propriétés non-résidentielles et résidentielles non-occupées qui ne paient pas actuellement.
- Demander un effort fiscal aux DSL pour l'amélioration des routes désignées régionales et provinciales (sous la responsabilité de la province), à l'instar des municipalités.

2. Éliminer les barrières fiscales pour le coût des services de police de la GRC

- Garantir que le taux de taxe maximal à payer (plafond annuel) soit le même pour les municipalités et les DSL.

3. Éliminer les barrières fiscales pour le coût des services administratifs

- Facturer aux DSL le coût réel lié à leur gestion et leur administration par la province.

4. Implanter des règles d'aménagement du territoire (urbanisme) dans les DSL

- Mettre en place, obligatoirement, des plans ruraux et des règles d'aménagement du territoire dans les DSL.

5. Réduire les iniquités fiscales

- Financer à 100% les besoins financiers des municipalités, tels que déterminés annuellement par la formule de financement communautaire et de subvention de péréquation.
- Établir un taux de taxe maximal à payer (plafond annuel) pour le coût des routes afin de l'intégrer à la formule de financement communautaire et de subvention de péréquation.

6. Appuyer la réalisation des projets

- Fournir les ressources techniques et financières nécessaires pour appuyer adéquatement le démarrage et la réalisation des projets de regroupement.

7. Instaurer des incitatifs financiers

- Créer un programme de financement des infrastructures pour permettre la réalisation de projets correspondant aux besoins et priorités des municipalités/DSL regroupés.
- Mettre en place des mesures d'atténuation financière (sur 5 ou 10 ans) lorsqu'il existe des écarts de taxation trop élevés, entre les entités qui cherchent à se regrouper, qui nuisent à la faisabilité du projet et à son acceptation par la population.

- Accorder, dès la première année du regroupement, les sommes ajustées provenant du programme de la taxe sur l'essence pour tenir compte de la nouvelle population de la municipalité.

8. Adopter un nouveau discours

- Le gouvernement doit reconnaître que la présence de municipalités viables sur tout le territoire constitue une condition essentielle au développement socio-économique des communautés et contribue à l'essor économique de la province.

Responsabilités des municipalités

1. Explorer les possibilités de regroupement

- Lorsque le territoire de la municipalité touche aux limites administratives d'un ou de plusieurs DSL, l'administration municipale devrait explorer les possibilités pour une annexion ou un projet de regroupement.

2. Évaluer la viabilité des municipalités

- Utiliser, sur une base volontaire, les critères développés par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour évaluer la viabilité de la municipalité.
- Explorer les options de regroupement lorsque la municipalité obtient un résultat de non-viabilité ou qu'elle rencontre des difficultés administratives ou financières.

Responsabilités de l'AFMNB

1. Promouvoir et appuyer le renforcement de la gouvernance locale

- Continuer d'accorder l'importance requise à cette priorité no. 1 de l'Association.
- Créer un centre d'expertise en gouvernance locale au sein de l'AFMNB et se doter des ressources pour appuyer les municipalités et les DSL dans la réalisation des études de faisabilité et des autres étapes des projets de regroupement (conditionnel à l'appui financier des partenaires).
- Développer une campagne de promotion pour présenter à l'ensemble de la population l'importance du rôle d'une municipalité et des élu.es.

2. Engagement des partenaires et de la communauté acadienne et francophone

- Travailler en collaboration avec la Province pour éliminer les barrières et créer des incitatifs à la pleine municipalisation.
- Engager les institutions et les organismes de la société civile de la communauté acadienne et francophone pour que les enjeux de la pleine municipalisation soient mieux compris et que cette dernière devienne une responsabilité partagée.
- Inviter les deux autres associations municipales ainsi que la communauté anglophone pour que cet enjeu soit une priorité à l'échelle provinciale.